

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Février 2016..

L'an deux mil seize, le 17 Février, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de SAINT-ABRAHAM, dûment convoqué le 12 Février 2016, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Madame BERTHEVAS Gaëlle, Maire.

Etaient Présents : Mmes BERTHEVAS Gaëlle- LE BRETON Christine- GARAUD Marie-Claude PUISSANT Morgane -LE NINAN Alexandra-COUTEAU Marie-Thérèse.

MM. BEY Jean-Marie- DUBOIS Maurice - LE MEDEC Christian - MOUSSARD Daniel- MERVEILLEUX Richard.

Etaient Absents : MM. COUEDIC Jérôme - DUPE Laurent.
Monsieur BEY Jean-Marie a été élu secrétaire de séance.

Objet : Adoption du Procès-Verbal de la réunion du 16 Décembre 2015.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 16 Décembre 2015.

Objet : Compte de gestion 2015, Compte administratif 2015.

Madame Le Maire ne participe pas aux débats du compte administratif.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2015. Il laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 93 226,54 euros et un déficit d'investissement de 29 829,30 euros.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 qui est conforme au compte de gestion.

Objet : Budget Annexe Assainissement : Compte de gestion 2015, Compte administratif 2015.

Madame Le Maire ne participe pas aux débats du compte administratif.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2015. Il laisse apparaître un excédent d'exploitation de 11 730,75 euros et un déficit d'investissement de 57 479,92 euros.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 qui est conforme au compte de gestion.

Objet : Renouvellement du contrat informatique « Horizon villages ».

Madame Le Maire propose de renouveler le contrat informatique « Horizon village » qui se termine le 31 Mars 2016.

Le devis établi par la société JVS - MAIRISTEM s'élève à 2789,00 € HT pour la partie investissement et à 557,80 € pour la partie fonctionnement (mise à jour logiciels + assistance + formation).

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de la société JVS- MAIRISTEM et autorise le Maire à signer le contrat Horizon village pour une durée de 3 ans.

Objet : Schéma départemental de coopération intercommunale.

Madame le Maire, compte tenu de la création de la commune nouvelle du Val d'Oust et étant entendu que le préfet ne laissera pas la CCVOL seule souhaite que le conseil rediscute du schéma départemental de coopération intercommunale.

- Considérant que le conseil municipal dans sa délibération du 28 Octobre 2015 a voté contre le schéma proposé par le Préfet.
- Considérant que la Chapelle Caro, commune voisine de SAINT ABRAHAM s'est constituée en commune nouvelle avec deux autres communes et que cette commune nouvelle du Val d'Oust a fait le choix de rejoindre JOSSELIN Communauté pour, à terme, faire partie de la nouvelle intercommunalité autour de Ploërmel.

Considérant que les communes de Saint Abraham et La Chapelle Caro exercent depuis de nombreuses années des mutualisations en matière de fonctionnement et d'investissement, que le parc d'activités communautaire du Val d'Oust est pour moitié implanté sur Saint Abraham et pour l'autre sur La Chapelle Caro, il serait incohérent et contraire à la logique de territoire que les communes de Saint Abraham et de La Chapelle Caro en Val d'Oust ne fassent pas partie de la même intercommunalité.

- Considérant que Saint Abraham se situe à à peine 10 minutes de route de Ploërmel et que nos concitoyens s'y rendent quotidiennement étant entendu qu'après Malestroit, la ville de Ploërmel est notre second bassin de vie.
- Considérant par ailleurs que Guer et La Gacilly se trouvent toutes deux à près de 30 minutes de route et que contrairement à Ploërmel ces villes ne correspondent pas à notre bassin de vie, bien que quelques administrés s'y rendent quotidiennement pour des raisons professionnelles ils n'entendent pas faire de ces deux destinations leurs lieux d'achalandage. La Gacilly restant tout au plus une belle destination touristique que nos concitoyens aiment à cotoyer pour ses manifestations.
- Maintien sa délibération du 28 Octobre 2015 et refuse la fusion de la CCVOL avec Guer Communauté et la communauté de communes du Pays de la Gacilly.
- Demande une fusion des communautés de communes à l'échelle du Pas de Ploërmel avec La Gacilly.

Objet : Désignation d'un conseiller municipal pour siéger au sein de la CLECT.

Madame le Maire rappelle qu'aux termes de l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts, « il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article, et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées : chaque commune dispose d'au moins un représentant. »

Conformément à la délibération en date du 17 décembre 2015, le conseil municipal est invité à désigner un conseiller municipal - et un seul - pour représenter la commune au sein de la CLECT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE Madame BERTHEVAS Gaëlle, membre de la CLECT.

PREND ACTE que la première réunion de la CLECT est fixée au lundi 07 Mars 2016.

Objet : Remplacement de Chantal COUEDIC dans les syndicats et commissions (Syndicat des transports scolaires- CCAS- commission CCVOL « vie sociale ».

Madame Le Maire propose de remplacer Chantal COUEDIC dans les syndicats et commissions.

Ont été élus à la majorité absolue dans les syndicats et commissions suivantes :

- Syndicat des transports scolaires : MOUSSARD Daniel (Suppléant)
- CCAS : LE BRETON Christine
- Commission CCVOL Vie Sociale : GARAUD Marie-Claude
- Bulletin municipal : LE NINAN Alexandra

Objet : VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL : SOUTIEN AUX AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES MORBIHANNAIS POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA CRISE MAJEURE DANS LA FILIERE AGRICOLE

Dans le cadre des actions menées par les syndicats agricoles du Morbihan, et d'une manière générale par les agriculteurs de France, pour répondre à la crise majeure que vit l'agriculture française, il est proposé aux élus locaux, par les instances agricoles morbihannaises, de formuler un vœu pour soutenir notre agriculture. Ce vœu sera transmis au 1^{er} ministre ainsi qu'au ministre de l'Agriculture et au Président de la Région Bretagne ainsi qu'aux parlementaires morbihannais.

VŒU POUR L'AGRICULTURE

Comme de nombreux territoires bretons, l'histoire et la culture de notre collectivité sont profondément marquées par la ruralité et les activités agricoles qui occupent une grande partie de notre espace.

Au delà de la dimension identitaire, les exploitations agricoles qui occupent nos territoires ainsi que les emplois directs et indirects qui en découlent, font de l'agriculture une activité économique essentielle pour notre région. Notre agriculture doit donc être préservée, particulièrement dans des régions comme la nôtre où le nombre d'exploitations est encore important. Il est nécessaire de trouver des réponses rapides, pérennes et efficaces à cette crise pour ne pas voir disparaître de nombreuses fermes. Ces réponses doivent être structurelles afin de garantir un avenir à nos territoires, mais aussi et pour gérer l'urgence, conjoncturelles pour apporter de la trésorerie aux exploitations qui subissent de plein fouet cette crise agricole.

Face à cette crise particulièrement marquée dans les filières de l'élevage, les élus de notre collectivité souhaitent rappeler leur attachement sincère à cette profession, témoigner de leur compréhension des enjeux et de la profonde inquiétude face aux difficultés que traversent les producteurs.

Les raisons de cette crise sont nombreuses et les responsabilités partagées. L'Etat a sa part de responsabilité, tout comme l'organisation même des filières agricoles animales, mais aussi les acteurs économiques que sont les industriels, les transformateurs et les distributeurs.

Les exploitants agricoles souffrent aujourd'hui de prix à la vente bien inférieurs aux coûts de production avec pour conséquence une baisse importante des revenus et parfois même l'absence de

revenu ! Les charges fiscales, sociales et environnementales qui pèsent sur les exploitations agricoles bretonnes sont considérables et en totale déconnexion avec nos voisins européens.

Sur ce point des distorsions, nous souhaitons que l'Etat français intervienne fortement auprès de la commission européenne. De même, il doit être intraitable sur la question de la traçabilité de la production, mention d'origine, et ce pour garantir l'équité entre les producteurs et la transparence pour les consommateurs, avec l'obtention d'un étiquetage obligatoire des produits alimentaires frais et transformés.

L'Etat doit aussi limiter le poids de la surenchère réglementaire et ne pas systématiquement sur-transposer les textes européens et ce afin de limiter les charges « non productives » qui pénalisent les exploitants français et bretons.

La reconquête des marchés intérieurs est nécessaire et l'Etat doit tout faire pour la faciliter. Une piste pourrait être étudiée pour faciliter l'accès aux produits alimentaires locaux et français pour les collectivités, en sortant les produits alimentaires du code des marchés publics. L'Etat doit aussi encadrer les négociations commerciales afin qu'elles ne se fassent pas au détriment du maillon de la production.

Mais les producteurs doivent aussi accepter collectivement de réfléchir à une nouvelle organisation des filières afin de peser plus efficacement sur les marchés intérieurs, mais aussi à l'exportation.

Pour que l'agriculture puisse sortir durablement de cette crise et continuer de faire vivre nos territoires, nous en appelons donc à l'esprit de responsabilité de tous ; Union européenne, Etat français, producteurs, abatteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités et consommateurs.

Nous sommes convaincus que l'agriculture bretonne est une agriculture d'excellence. Elle a relevé le défi de sortir la Bretagne de son isolement, elle a relevé le défi du développement économique, elle a relevé le défi de nourrir les hommes et depuis plus d'une dizaine d'années, elle relève chaque jour le défi de la reconquête de la qualité de l'eau. Il est insupportable de penser que cette agriculture à taille humaine et familiale, qui contribue indéniablement à la dynamique de notre territoire, puisse disparaître car c'est bien cet enjeu là qui se joue aujourd'hui.

Pour notre part, nous nous engageons à mobiliser tous les leviers dont nous disposons, pour accompagner une agriculture répondant aux trois piliers du développement durable : social, environnement et économie ; une agriculture multiple et diversifiée qui entretient nos espaces et nourrit les hommes. Nous ne souhaitons pas opposer les modèles de production : production en circuits courts et production de masse en filière longue. Ils sont complémentaires, garantissent des produits de qualité et chacun à son niveau, indispensables à l'activité économique de notre territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARTICLE 1 : SOUTIENT les actions du monde agricole pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la crise majeure subie par les agriculteurs et agricultrices morbihannais

Affiché Le 29 Février 2016

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
à 22 H 15

Le Maire,
Gaëlle BERTHEVAS

